

Les Infos Pisanéennes



PISANY

FÊTE NATIONALE SAMEDI 12 JUILLET

19H30

sous

LES HALLES

Organisée par
La MAIRIE

RESTAURATION RAPIDE
GRILLADES-FRITES...

Bal populaire animé par
CATHERINE JOUBERT
LUC DURAND



23H

FEU D'ARTIFICE

BUVETTE

(Organisée par l'association de la CAFEP)

N°66 JUIN 2025



LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

A la veille des vacances que je vous souhaite excellentes, joyeuses pour chacune et chacun d'entre vous. Des vacances ensoleillées, c'est bien parti et comme le chantait CHARDEN en 1979 « l'été sera chaud, de la côte d'Azur à St Malo ». Oui le réchauffement climatique est bien là et nous devons le prendre en compte. Vaste débat ! ... à suivre.

Les travaux d'enfouissement des réseaux Rue Julie d'Angennes s'achèvent et le département pourra entreprendre la réfection de la voirie comme prévu. A ce jour, pas de date mais une « Promesse » de réalisation, dans les meilleurs délais.

Suite aux très nombreuses coupures d'eau Avenue Jean de Vivonne, Eau 17 organise une réunion en mairie le Lundi 7 Juillet, pour faire le point sur la réalisation des travaux sur la canalisation d'eau potable.

Le parking de 40 places environ Allée des Sports va être réalisé au cours de ces prochains mois. Il ne sera pas terminé pour la rentrée scolaire comme prévu.

La vente du terrain Allée des Sports au Centre de Gestion du Département sera réalisée également au cours des prochains mois, avant la fin d'année.

La rénovation du bâtiment communal, Avenue Jean de Vivonne se poursuit normalement et nous pensons pour voir l'occuper fin d'année, début 2026 au plus tard avant les élections municipales. Concernant ces élections des modifications ont été apportées par nos parlementaires sur les modalités (liste, nombre...). Une information spécifique vous sera transmise au cours du dernier trimestre.

Le Vendredi 13 Juin de 19 h à 22 h 30 s'est déroulé à l'église St Léonard de Pisany, un concert organisé par l'abbaye aux Dames, l'Agglo et la Mairie. Cette soirée était animée par le groupe de musique classique « Le Bateau Ivre ». Un public nombreux (environ 200 personnes) a assisté à cette soirée de Haut niveau musical.

Des Artistes professionnels très appréciés ont partagé avec le public un grand moment après le spectacle. Avec l'accord de Mme et M. BARALLIER, propriétaire du Château de Pisany, j'ai effectué une visite extérieure du Château avec une vingtaine de personnes ravies et admiratives de ce domaine.

Vendredi 27 Juin, le RPI Luchat, La Clisse et Pisany s'est rassemblé à l'école de Pisany pour sa fête annuelle organisée par l'association des chercheurs de trésors en collaboration avec les enseignants des deux écoles et la mairie. Chaque classe, sous la direction des professeurs a proposé une animation qui a retenu toute l'attention d'un public venu très très nombreux (300 personnes environs). Merci Mesdames les professeurs, Merci aux enfants. Vous nous avez donné un grand moment de joie et de bonheur. La soirée s'est poursuivie dans la cour de l'école avec ses jeux divers et variés et sa restauration, Merci à l'association des chercheurs de trésors.

Le Samedi 12 Juillet, venez nombreux assister au bal du 14 Juillet sous la Halle et admirez notre traditionnel Feu d'Artifice. Le bal sera animé par Catherine Joubert et Luc Durand et la buvette tenue par l'association La CAFEP.

Je terminerai mon propos en vous rappelant quelques règles nouvelles et anciennes pour le bien vivre ensemble,

Nouvelle règle :

- il est interdit de tondre, débroussailler entre 12 h et 16 h.

Anciennes règles :

- Il est interdit de faire brûler les déchets verts et autres

- Il est interdit de tirer des feux d'artifices sans autorisations

- Il est interdit de faire du bruit après 22 h ou prévenez vos voisins.

Je rappelle également que la vitesse est réglementée sur la commune, que l'allée des Sports est à sens unique ainsi que la rue du Rocher (Sauf riverains). Les animaux doivent être tenus en laisse et leurs déjections ramassées Je compte sur vous.

Bienvenue à celles et ceux qui ont choisi Pisany comme résidence.

J'aurai une pensée particulière aux familles ayant accompagné un proche, un ami à sa dernière demeure. Je pense aux familles Martinaud et Gibaud.

A toutes et tous, Petits et Grands, je souhaite un bel été, de bonnes vacances. Soyez heureux et prenez soin de vous.

Votre serviteur,
Pierre TUAL

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal

du 15 Avril 2025

VOTE DES TAUX 2025 :

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025, ils ont été votés comme suit, à l'unanimité des voix :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	36.93 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	49.89 %
Taxe Habitation	10.33 %
Cotisation foncière des entreprises (Si EPCI en fiscalité additionnelle)	0 %

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE, RISQUE SANTÉ :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent. Une consultation par le centre de gestion va être lancée pour négocier un contrat collectif d'assurance mutuelle ou union de mutuelles. Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

de retenir la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,

de donner, ainsi, mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1^{er} janvier 2026. D'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit : Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 15 € par agent.

La participation sera confirmée par délibération, à l'issue de la procédure de consultation. D'autoriser le Maire à effectuer tout acte relatif à ce dossier, et notamment à transmettre au Centre de gestion toutes les données statistiques nécessaires à la consultation.

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE URBANISME "DROIT DES SOLS" DE SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO AU PROFIT DE LA COMMUNE DE PISANY :

Le service « droit des sols » de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, composé de 11 agents, instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) pour 35 communes de l'agglomération dotées de documents d'urbanisme. La convention actuelle de mise à disposition du service « Droit des Sols » de l'agglomération à la commune arrive à échéance fin mai 2025. Il convient de la renouveler afin que la commune puisse continuer à bénéficier de ce service commun à partir de juin 2025. Les adaptations proposées dans la nouvelle convention ont été travaillées en concertation avec des agents communaux volontaires et un groupe de travail d'élus communaux. Elles correspondent globalement aux pratiques actuelles du service « droit des sols » et ne révolutionnent donc pas le travail des agents de l'agglomération ou celui des agents communaux. Pour bénéficier de ce service commun, une participation des communes au financement du service « droit des sols » est attendue à hauteur de 70 258 € par an pour l'ensemble des communes en bénéficiant, ce qui représente 20% des salaires des instructeurs (données 2024). Cette participation sera répartie annuellement entre les communes utilisatrices en fonction du volume de demandes d'autorisation d'urbanisme de chaque commune, évalué en équivalent permis de construire (EPC). La convention proposée prévoit la mise à disposition du service commun jusqu'au 31 mai 2031 inclus et entérine ces nouvelles modalités financières d'accès au service. Considérant que la convention précitée arrive à échéance au 31 mai 2025, Considérant qu'il apparaît opportun de continuer à bénéficier de cette mise à disposition du service ADS de Saintes Grandes Rives, l'Agglo pour favoriser la bonne gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme et rationaliser les coûts de fonctionnement liés à l'exercice de cette compétence communale. **Il est proposé au Bureau Communautaire et au Conseil municipal :**

- **d'approuver** les termes de la convention.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION « TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux - Travaux sur voirie communale accidentogène sur plusieurs rues de Pisany. Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent à :

- Montant HT : 31 789.97 €
- Montant TTC : 38 147.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène de plusieurs rues de Pisany et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RAPPORT GENERAL SEMIS SUR L'EXERCICE 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bilan 2023 des opérations réalisées sur la commune, ainsi que le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2023 de la SEMIS.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le bilan de l'exercice 2023 de la SEMIS, à l'unanimité des voix.

CLOTURE DU DOSSIER DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE – CONVENTION SEMDAS :

Le dossier de clôture arrêté au 18/03/2025, a été remis par la SEMDAS. Après lecture de celui-ci, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer. Les comptes font apparaître un solde d'opération de 406.67 € à remettre à la commune.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, vu le dossier présenté par la SEMDAS, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le dossier de clôture de l'opération de construction du groupe scolaire de Pisany

D'émettre un titre de recette d'un montant de 406.67 €uros.

De donner quitus sans réserve de sa mission à la SEMDAS.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION APOGE CYCLISTE :

Monsieur le Maire fait part du courrier l'APOGE, d'une demande de subvention pour une prime sur la course cycliste « Les boucles de Charente Maritime ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention qui sera inscrite à l'article 6574 :

Subvention attribuée à l'APOGE Cycliste : 150 €

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION SAUJON SOLIDARITE :

Monsieur le Maire fait part du courrier SAUJON SOLIDARITE, d'une demande de subvention aidé les personnes précaires en partenariat avec la banque alimentaire de Charente Maritime. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention qui sera inscrite à l'article 6574 :

Subvention attribuée à Saujon Solidarité : 150 €

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 13 Mai 2025

RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir nettoyage des accotements et de haies avec un tracteur et un broyeur, nettoyage de la voirie, poste de polyvalent dans une commune rurale, et entretien du matériel ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création à compter du 15 Mai 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, par référence au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de deux mois allant du 15 Mai 2025 au 14 Juillet 2025 inclus.

VIREMENT DE CREDIT N°1 :

Dépenses	
Articles (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) - 249 : Bâtiments publics	7 650.00
2131 (21) - 258 : Réseaux de voirie	7 650.00
TOTAL DEPENSES	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

MISE A DISPOSITION DU TERRAIN ZE 0036 :

Considérant la demande de Madame BIENVENU Aurélie ;

Monsieur le Maire fait part de la proposition de mettre à disposition la parcelle ZE 0036. La commune pourra reprendre le terrain en cas de nécessité à tout moment en prévenant de l'annulation de la mise à disposition dans un délai de 3 mois.

L'entretien de ce terrain sera à la charge de Madame BIENVENU pendant la durée de la mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité, la mise à disposition de la parcelle ZE 0036 à Mme BIENVENU.

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE TRANSFERT DE PROPRIETE DU GIRATOIRE A LA COMMUNE DE PISANY :

Monsieur le Maire fait part de la démarche de transfert de l'état qui est actuellement gestionnaire du giratoire situé à l'extrémité de la bretelle de sortie du demi-échangeur ouest de la RN150, sens Royan vers Saintes à la Commune de Pisany.

Cette infrastructure assure la continuité de l'avenue Jean de Vivonne et de la route de Saintes faisant partie intégrante du domaine public routier communal, entre la rue de la Forêt et la route départementale N°142. Une convention relative aux modalités de transfert de propriété du Giratoire à la commune est rédigée. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette démarche et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités de transfert.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU TRAVAUX D'ENROBE RUE DE L'ANGIN :

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame MABIT, rue de l'Angin à Pisany, elle demande une participation financière pour les travaux d'enrobé bicouche qui vont être réalisés devant son entrée par l'entreprise SCOTPA (devis de 6 813.60 € TTC).

La participation demandée est de 312 € qui représente la partie de la voirie communale. Il sera demandé une facture du montant de cette participation à Mme MABIT.

Après un vote de 12 voix pour et 1 contre, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette participation financière et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires.

POUR INFOS

NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez de vous installer sur la commune de Pisany. L'équipe Municipale (élus et employés) vous souhaite la bienvenue.

Afin de mieux vous servir, faites-vous connaître en vous présentant à la Mairie afin de satisfaire aux formalités habituelles.

Inscription sur la liste électorale, OM, bacs et calendrier etc.

Alors ...à bientôt. Merci.

RAPPEL



Nous demandons aux propriétaires de nos amis à quatre pattes,

de bien vouloir les tenir en laisse dans le village, lors des promenades quotidiennes

et surtout ne pas les laisser faire leurs besoins sur les trottoirs et notamment devant l'école.

Tondre sa pelouse :

Les professionnels conseillent généralement de démarrer la tonte au printemps, dès que l'herbe atteint 7 à 8 cm de hauteur, souvent en mars ou avril. La première coupe doit rester modérée (pas trop rase), avec une hauteur de coupe de 3 cm pour une pelouse ornementale et 5 cm pour un gazon d'usage courant.

Et en matière de bruit, le décret du 31 août 2006 fixe des plages horaires précises pour l'utilisation des tondeuses :

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

Le samedi : 9h à 12h et 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés : 10h à 12h

Mais attention : certaines communes peuvent adopter des règles plus strictes. En cas de non-respect, une amende de 68 € peut être appliquée, portée à 180 € après 45 jours.

A partir du 1^{er} Juin 2025, Les départements où la tonte est interdite entre 12h et 16h :

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, aucune loi nationale n'interdit de tondre sa pelouse. En réalité, ce sont les communes, départements ou préfectures qui définissent leurs propres règles, en s'appuyant sur le Code de l'environnement ou celui des collectivités territoriales. Ces restrictions locales peuvent avoir plusieurs objectifs : Préserver la faune et la flore en période de nidification ou de pollinisation, réduire les nuisances sonores pour les riverains, ou encore prévenir les risques d'incendie en période de fortes chaleurs.

C'est notamment le cas dans 26 départements français qui ont récemment adopté une mesure interdisant l'usage des tondeuses entre 12 h et 16 h. L'idée ? Éviter les nuisances en plein cœur de la journée, réduire l'exposition à la chaleur, limiter l'usage de moteurs thermiques et préserver un peu de calme dans les zones résidentielles.

Voici les départements concernés :

Aveyron (12), Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Drôme (26), Gard (30), Gers (32), Gironde (33), Hérault (34), Landes (40), Lot (46), Lot-et-Garonne (47), Lozère (48), Pyrénées-Atlantiques (64), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82), Var (83), Vaucluse (84), Haute-Vienne (87).

Retrouvez l'actualité de
la Commune
sur l'application



Informations
Alertes
Évènements

100% **GRATUIT** 100% **ANONYME** 0% **PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- 3 Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".
- 4 Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

BONNE UTILISATION !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !



ETAT CIVIL

NAISSANCES :

MERCIER Thaly née le 11/04/2025



DECES :

M. GIBAUD Patrick, 70 ans le 13/05/2025



SERVICES PUBLICS

MAIRIE

3, avenue Jean de Vivonne - 17600 Pisany

☎ 05 46 94 80 20

mairie@pisany.fr

Ouverture au public

Lundi au Jeudi 8h30-12h00

Vendredi de 8h30 à 12h00-14h00 à 17h00

Mr le MAIRE : Sur rendez-vous

☎ 05 46 94 80 20 / 06 72 27 22 12

AGENCE POSTALE

3 bis avenue Jean de Vivonne

17600 PISANY

☎ 05 46 94 80 00

vous accueille du

Mardi au samedi inclus

9h00 à 12h00

PERMANENCE MISSION LOCALE

Mme Anaïs LEBOEUF

☎ 05 46 97 49 50

Le jeudi matin et sur rendez-vous



LES PRELUDES

La visite
du château et le concert
furent un réel
plaisir et enchantements
pour les 200 visiteurs.



FÊTE SCOLAIRE

Sous un soleil éblouissant, 300 personnes ont pu découvrir le merveilleux spectacle scolaire organisé par notre RPI LUCHAT-PISANY .



PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Cabinet médical : 7, Esplanade du Coudrat

Médecin Généraliste ☎ 05.46.94.88.57

Dr Joshua COUSTATY

Dr Audrey FOUQUERAY

Dr Benoît DROMER

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

9h00-12h30/14h00-19h30

Samedi: 9h00-15h00

Pédiatre ☎ 05.46.94.88.57

Dr Fanny BLAVET

Dr Marion DUPEUX

Orthoptiste : ☎ 06.25.32.72.41

Dr Sophie BAILLY

Sage-Femme ☎ 05.46.94.88.57

Caroline MAIGRE

Psychologue

Maud NIEDERBERGER ☎ 06.71.43.19.42

Sandrine LOMBARD ☎ 07.88.74.67.97

Diététicienne ☎ 07.67.67.57.42

Alice LHOMME-KOZACZKA

Infirmières ☎ 05.46.97.83.76

RICHE Alexandra

SIMON Véronique ☎ 06.13.85.89.25

Infirmière ASALEE

VERGER Camille ☎ 06.04.09.30.17

Ostéopathe ☎ 07.65.84.92.39

Maxime COUTIN

Masseur kinésithérapeute ☎ 05.46.94.88.88

Silvia ENES CAPEIO

~~~

**Pharmacie** ☎ 05.46.94.86.62

VIDALIE Jean-Pierre – IMBERT Jean

9, esplanade du Coudrat

Lundi au vendredi : 9h-12h30/14h-19h30

Samedi : 9h-15h00

**HARMONY Sophrologie**

Frédérique SALORD ☎ 06.24.26.29.18

## **COMMERCES et LOISIRS**

**BOULANGERIE – PATISSERIE**

M. et Mme VINET ☎ 05.46.94.84.25

**EPICERIE-BAR-TABAC**

VIVAL ☎ 05.46.93.47.31

**VENTE DE LAIT EARL GUILLET Michaël**

☎ 05.46.94.66.78 / 06.03.80.71.24

**CHAMBRES D'HÔTES-TABLES D'HÔTES**

**CHATEAU DE PISANY**

M. et Mme BARALLIER ☎ 07.57.63.31.66

**CHAMBRES D'HÔTES « AU TEMPS D'ANTAN »**

Mme MONROUZEAU Claudine ☎ 06.80.21.07.66

## **ARTISANS ET AUTRES**

**A.B. CARRELEUR**

SAVARIT Raphaël ☎ 06.25.86.08.31

**AGENCEMENT CUISINES SALLES DE BAINS**

MAINE Olivier ☎ 06.63.03.24.68

**ARTISAN PEINTRE**

M. EL BELKHEIR Julien ☎ 06.71.05.17.13

**C&J MULTISERVICES**

HERENT Julie et Christophe ☎ 06.16.52.30.86

**COIFFEUSE HOMMES-FEMMES**

LATOURET Vanessa ☎ 05.46.93.12.87

**LABORATOIRE SUBLIMM** ☎ 05.46.94.80.23

**L'HYMALAYA SURF-MANEGES FORAINS**

BOUYER Patrice ☎ 06.14.11.87.51

**PISCINES DU POITOU**

LUGROS Rodolphe ☎ 06.89.07.42.99

**PROXIMUM**

BORGEOT Vincent ☎ 05.46.93.66.01 / 06.60.54.09.34

**ENTREPRISE KDS qualifiée RGE**

Menuiserie-cloisons sèches-isolation

PRESLE Steve ☎ 06.77.32.29.86

**SYSTEME INFORMATIQUE**

SARL ADEQUATE ☎ 05.17.39.00.19

**ESTHETIQUE O'massage** Épilations-massages et soins

Justine ☎ 06.52.93.36.94

**TAXI** Yohan Franchi ☎ 06.87.10.71.68

**ENSEIGNANTE EN ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE**

PEYROUTY Ingrid ☎ 06.33.40.42.69

**DE LA RONCE A LA CIME** entretien parc et jardin avec robot radio télécommandé

SORINET Laurent ☎ 06.74.81.92.23/06.68.29.27.09

## **ZONE D'ACTIVITES « LES MARRONNIERS »**

**ARTEIS CONSTRUCTION**

M.SIELINO Sylvain ☎ 05.46.05.43.25

**ATLANTIQUE GARAGE**

M.VINCENDEAU Bruno ☎ 05.46.93.74.87/06.77.92.69.48

**CONCEPT METAL**

M.PLISSON Alan ☎ 05.46.98.73.86

**HANDI-PHARM CHARENTES**

Vente exclusive aux professionnels

**INTEGRAL SPORT** ☎ 05.79.80.60.80

**MOBIL SERENITE**

M. Teddy MALLET ☎ 05.16.20.51.52

**SARL PAYSAGE 17-PAYSAGISTE-ELAGUEUR**

☎ 05.46.74.52.51

**RESEAU Daniel MOQUET-SIGNE VOS ALLEES**

M. ETILLIEUX ☎ 06.68.84.66.13-05.46.98.41.72

**SCI CARMA-ENTREPRISE DE POMPAGE**

M. CHATELIER ☎ 06.21.58.66.53

**TERRASSEMENT ET TRANSPORT**

M.GOURBIN Francis ☎ 05.46.92.67.89

## ***Services d'urgences***

La nuit, le week-end, les jours fériés...

Besoin d'un médecin ☎ 05.46.27.55.20

SMU ☎ 15

Gendarmerie ☎ 17

Pompiers ☎ 18

Secours depuis un portable ☎ 112

Centre hospitalier ☎ 05.46.95.15.15

Centre antipoison ☎ 05.56.96.40.80

Directeur de publication : Pierre Tual

Rédaction et mise en page : Mairie de Pisany